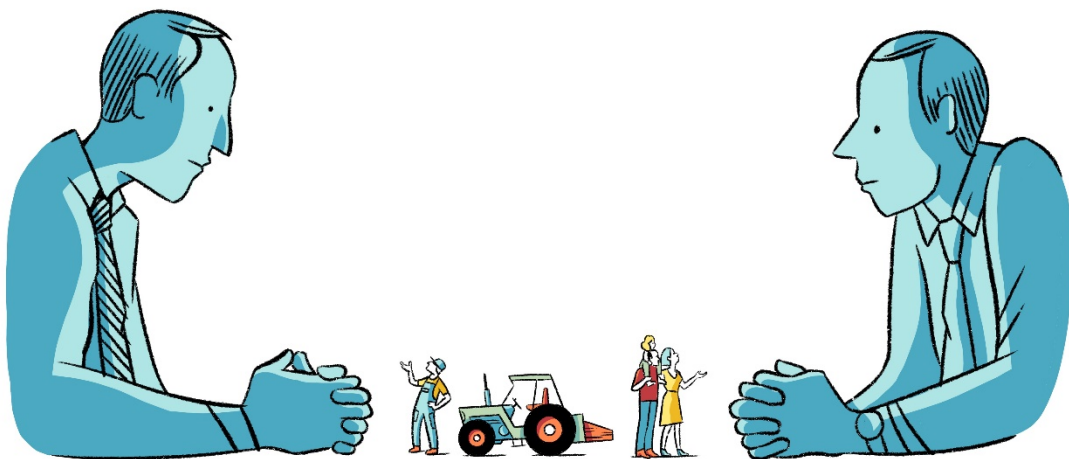




Repenser la politique agricole européenne comme une politique d'intérêt général ... Une douce utopie ?



- Pensez aussi à aider les travailleurs...

- Et à notre alimentation...

Repenser la politique agricole européenne comme une politique d'intérêt général ... Une douce utopie ?

La Commission européenne (CE) a présenté en juin 2018 une proposition de nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) pour 2021-2027. En ce mois d'octobre 2020, le Parlement européen et le Conseil des ministres sont occupés à se positionner officiellement quant à cette proposition. L'enjeu est immense. L'humanité est aujourd'hui à la croisée des chemins, menacée par des crises majeures, qui ne ménagent ni nos modèles de production agricole, ni nos modes de consommation alimentaire. Tant la crise climatique, l'effondrement de la biodiversité, les crises sanitaires, ou encore la pandémie du Covid-19, révèlent des pratiques agricoles industrielles qui mettent en péril l'avenir de notre sécurité et souveraineté alimentaire. Ces crises montrent avec force quels sont les enjeux auxquels une politique agricole pensée en termes d'intérêt général devrait répondre. À l'heure d'un accroissement de l'euro-scepticisme, la PAC 2021 (appelée également PAC post 2020)¹ sera-t-elle à la hauteur ?

Rien n'est moins sûr ! La PAC est née dans un contexte post seconde guerre mondiale. L'objectif était de construire un marché européen unique avec libre circulation des produits agricoles, de privilégier la production agricole européenne par rapport au reste du monde et de développer une solidarité financière entre États membres via un budget commun². Si la PAC a notamment permis d'accroître la production agricole européenne, elle est passée à côté d'enjeux centraux pour ce XXI^e siècle. Nombreux sont les centres de recherches, syndicats, environnementalistes qui dénoncent une PAC insuffisamment orientée vers la préservation de notre environnement, s'occupant davantage d'agriculture que d'alimentation, ou encore une PAC qui n'arrive toujours pas à garantir un revenu décent et stable aux producteurs³. La PAC est également lourde d'un point de vue administratif tant pour les autorités que pour les producteurs. Enfin, elle est constituée d'un ensemble d'outils techniques difficiles à décoder et

aux effets souvent contradictoires. Elle en est devenue incompréhensible pour la plupart des citoyens européens, qui auraient bien de la peine à se prononcer sur le sujet.

Répondre à ces multiples défis impliquerait pour nous – SAW-B (fédération d'entreprises d'économie sociale) – de repenser la PAC pour ce qu'elle est réellement, à savoir une politique publique. Autrement dit, la PAC devrait être une réelle politique d'intérêt général au service de la société, qui tient compte des enjeux à court et long termes, des intérêts des producteurs, des travailleurs agricoles, des environnementalistes, ... et de tout citoyen. C'est bateau de le dire ! Pourtant, à regarder d'un peu plus près les pratiques actuelles de négociation de la PAC, ne fut-ce qu'au niveau de la Wallonie, force est de constater qu'il serait utile d'identifier les conditions requises à la coconstruction d'une telle politique. Sans prétendre réaliser un travail approfondi dans cette courte analyse, je vous propose ici d'éclairer le processus de négociation de la PAC à l'échelle wallonne pour comprendre comment en faire davantage une politique d'intérêt général. Outre une consultation de la littérature, cette analyse repose sur une série d'entretiens avec les différents acteurs impliqués actuellement dans le processus de négociation.

Mettre quelques parties prenantes autour de la table : une stratégie suffisante ?

Tous les 7 ans, la CE propose aux États membres (chez nous, aux Régions) une révision de la PAC. Celle-ci doit être votée par le Parlement européen et approuvée par le Conseil des ministres de l'Union européenne. Pour la PAC 2021, la trilogie Commission, Parlement et Conseil devrait aboutir à un accord en ce mois d'octobre 2020. Les États membres, de leur côté, se penchent sur la proposition de la CE depuis plusieurs mois. Une fois le cadre clairement défini par l'Union européenne, chaque État devra finaliser une proposition de plan stratégique respectant ce cadre et présentant les mesures concrètes qu'il compte mettre en œuvre.

Bien que les dernières actualités concernant les choix posés par le Parlement européen et le Conseils des ministres sont loin d'être en faveur d'une PAC plus verte et plus juste, l'enjeu reste grand. En effet, la proposition de la CE laisse beaucoup (trop) de libertés aux Etats membres pour définir les modalités de mise en œuvre des différents outils proposés. Et cette liberté pourrait bien encore s'accroître avec les amendements à venir du Parlement et du Conseil. Par exemple, dans la proposition de la CE, les États membres sont libres de fixer les montants des budgets alloués en soutien aux pratiques écologiques, via le système de financement appelé éco-régime pour lequel aucun seuil, ni plafond n'est imposé. Ou encore, ils sont libres de définir ce qu'est un « vrai agriculteur » susceptible de toucher les aides PAC. À eux, donc, de décider si les sociétés de gestion⁴ peuvent être considérées comme des producteurs, par

exemple. Cette flexibilisation de la PAC va à l'encontre d'une agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement. Si, théoriquement, elle doit permettre aux États membres de choisir des politiques adaptées à leur contexte et aisément contrôlables, dans la pratique, le risque est grand de voir les États fixer des normes écologiques et sociales au plus bas par peur d'être moins concurrentiels sur les marchés européen et mondial.

En Wallonie, lors des précédentes révisions de la PAC, « *les propositions de la CE étaient négociées en cabinet « à l'arrache », en consultant de temps à autre un acteur de terrain, typiquement la FWA [principal syndicat agricole wallon]* », m'explique Emmanuelle Beguin de Natagora, une des principales associations environnementalistes belges. Cette année, poursuit-elle, « *l'ambition affichée de la nouvelle PAC est d'améliorer les pratiques écologiques. La CE demande aux États membres de coconstruire la PAC 2021 avec les acteurs défendant les intérêts des producteurs mais aussi les associations environnementalistes, et d'en assurer conjointement le suivi* ». Cette demande de la CE de coconstruire une proposition avec l'ensemble des syndicats agricoles et des associations environnementalistes, plutôt que de laisser les cabinets consulter les quelques acteurs qu'ils souhaitent, est une grande première. Les cabinets des ministres wallons de l'Environnement et de l'Agriculture vont dans ce sens. Un agenda et des thèmes à discuter ont été fixés. Chaque semaine de ces été et début d'automne 2020, quelques représentants des cabinets et le Service Public de Wallonie (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) ont réuni les syndicats agricoles et les associations environnementalistes⁵, pour discuter des propositions de la CE. L'objectif de l'administration est d'aboutir à une proposition qui mette tout le monde d'accord. Si elle n'y arrive pas, les ministres trancheront les points pour lesquels il resterait des différends avant de soumettre la proposition à la CE.

La possibilité d'une réelle concertation entre syndicats agricoles et associations environnementalistes ouvre une petite brèche d'espoir en soutien aux quelques innovations écologiques et sociales proposées pour la PAC 2021. Néanmoins, je ne peux m'empêcher de me demander dans quelle mesure mettre quelques parties prenantes autour de la table suffira à faire de la PAC une politique d'intérêt général. D'une part, ne risque-t-on pas de tomber dans ce jeu trop éprouvé de celui qui tire le plus fort la corde de son côté ? Cette méthode de concertation sera-t-elle suffisante pour éviter d'aboutir une fois de plus à une politique décousue, qui ne répondrait pas ou insuffisamment aux enjeux de société précités ? Quand je vois les objectifs et revendications contradictoires de certains syndicats agricoles et associations environnementalistes wallonnes, j'en doute ! Viser l'intérêt général demande d'être ensemble plutôt qu'opposés, en essayant de comprendre *réellement* le point de vue des uns et des autres.

D'autre part, des acteurs sont toujours manquants autour de la table des négociations. Je pense tout particulièrement aux citoyens-consommateurs qui ne sont pas représentés dans le processus de

négociation régionale, mis à part via Nature & Progrès qui a pour but de porter les revendications des producteurs en agriculture biologique et de leurs consommateurs. Je pense également aux habituels grands oubliés des politiques et préoccupations du monde agricole : la main-d'œuvre (tels que les saisonniers ou ouvriers agricoles⁶), dont la PAC, depuis qu'elle existe, n'a jamais dit un mot quant à leurs conditions de travail et d'emploi⁷. Je pense enfin à d'autres institutions, comme les centres de recherche qui ont accumulé une expertise considérable en évaluation d'impacts de la PAC, en mesure et contrôlabilité des outils techniques et pourraient être également forces de proposition.

Comment donc arriver à une concertation, basée sur une réelle intercompréhension, et impliquant toutes les parties prenantes, alors que les intérêts semblent tellement divergents ? Je vous propose de commencer par creuser les positions de Natagora, une des principales associations environnementalistes belges, et de la FWA, principal syndicat agricole wallon, pour comprendre la divergence des points de vue. Natagora et la FWA ont des positions particulièrement opposées. D'autres syndicats et associations environnementalistes se rencontrent davantage dans leurs revendications. Si je vous propose de partir de ces deux cas, c'est parce que leurs positions divergentes m'aideront, dans un second temps, à mettre en lumière quelques principes essentiels pour une réelle concertation basée sur l'intercompréhension.

Un exemple clé : les paiements de base

Dans leurs communiqués de presse et rapports, les revendications de la FWA et de Natagora quant aux paiements de base apparaissent totalement opposées. Mais d'abord, que sont donc ces fameux paiements de base ? Leur origine remonte aux années 1990⁸. Ils constituent une part conséquente du budget de la PAC. Si, au départ, ces aides concernaient essentiellement les céréaliers et producteurs de viande bovine, elles sont aujourd'hui accordées sous forme de primes à l'hectare, dont le montant est égal quel que soit le choix de production⁹. Selon la taille de l'exploitation, elles peuvent représenter la majeure partie du revenu de l'agriculteur, c'est vous en dire l'importance...

Dans un communiqué de presse, Natagora soutient la proposition de 3600 scientifiques proposant d'éliminer progressivement les paiements de base à l'hectare au « bénéfice d'un soutien significativement accru à la transition des exploitations vers une agriculture respectueuse de la nature »¹⁰. La FWA, quant à elle, demande de maintenir les paiements de base à l'hectare au niveau actuel (et, de surcroît, milite pour une PAC indépendante d'une politique environnementale)¹¹.

L'objectif principal de la FWA est de garantir un revenu aux producteurs. Or, à l'heure actuelle, j'ai bien des raisons de remettre en question la capacité des paiements de base à l'hectare à leur garantir un revenu. Même pour les plus grosses exploitations, le pari est risqué !

Des producteurs fragilisés et des propriétaires enrichis

Les paiements de base à l'hectare ont favorisé l'agrandissement des fermes et la substitution du travail par des machines et des intrants industriels. Les effets néfastes sociaux et environnementaux de cette politique sont multiples. Incités à s'agrandir et à investir, les producteurs ont eu davantage recours aux crédits et se sont peu à peu spécialisés. Ils sont devenus plus dépendants des prix du marché, des conditions des prêts bancaires, et des firmes agroalimentaires, ce qui a grandement fragilisé leur sécurité d'emploi¹². Rappelons que, en 37 ans, de 1980 à 2017, la Belgique a perdu 68% de ses exploitations ; la superficie moyenne des fermes ayant, elle, presque triplé¹³. Autre effet pervers, les paiements de base à l'hectare se répercutent sur le prix du foncier agricole, car ils génèrent une « course aux terres ». Lorsque les propriétaires terriens possèdent un numéro de producteur, ce sont eux qui touchent les paiements de base plutôt que les producteurs qui travaillent leur terre. En outre, l'inflation du prix des terres est un frein considérable à l'installation de nombreux jeunes agriculteurs.

Quand je partage à Isabelle Jaumotte, directrice du service d'étude de la FWA, mes réflexions au sujet de l'impact des paiements de base à l'hectare sur les producteurs et les propriétaires terriens, elle m'interrompt d'emblée: « *Mais la CE ne nous laisse pas le choix, elle ne nous propose pas de paiements de base en fonction du nombre d'actifs agricoles [c'est-à-dire en fonction du nombre de travailleurs agricoles] qui permettraient de réellement rémunérer les producteurs comme nous l'aimerions !* ». D'ailleurs, m'explique-t-elle, « *les aides octroyées aux producteurs installés sur des zones agricoles défavorisées [un autre outil de la PAC qui soutient les producteurs actifs dans des régions peu propices à des productions à haut rendement] étaient entre 1974 et 2015 basées sur le nombre d'actifs agricoles mais la CE est revenue là-dessus. Ces aides sont aujourd'hui octroyées à l'hectare à l'instar des paiements de base* ». La raison ? « *C'est trop compliqué à contrôler, il y a trop de statuts différents de travailleurs au sein des pays européens* ». Bref, pour la FWA, « *demander des paiements de base en fonction du nombre d'actifs agricoles, c'est se battre contre un moulin à vent. Mieux vaut se battre pour le maintien des paiements de base à l'hectare* ».

Des intérêts à court et long termes contradictoires

Cette industrialisation de l'agriculture, favorisée par les paiements de base à l'hectare, a des conséquences dramatiques pour la qualité de notre eau, notre air, nos sols et notre biodiversité. Aussi,

je poursuis la conversation avec Isabelle Jaumotte et la questionne. N'est-ce pas un jeu dangereux de continuer à militer pour le maintien des paiements de base à l'hectare ? Ne faudrait-il pas alors penser d'autres formes de rémunération, par exemple davantage conditionnées à des enjeux de protection de notre environnement comme cela est souvent proposé ? Les constats sans appel des scientifiques quant à l'évolution du climat et de la biodiversité ne montrent-ils pas qu'avec le maintien du système actuel, on va simplement droit dans le mur ? Et les agriculteurs ne seront-ils pas les premiers à le payer ? À nouveau, Isabelle Jaumotte ne me contredit pas. Mais des conditionnalités renforcées, il n'en est pas question. « *Les producteurs en ont ras le bol qu'on les tienne par le portefeuille, en leur en demandant toujours plus, avec un budget toujours moindre. À force de contraindre les producteurs, ils ne veulent plus rien faire. Ils ont à peine le temps de s'adapter, qu'une nouvelle politique arrive. Ils n'ont pas le temps de réfléchir à leur avenir dans ce contexte. Un jeune qui s'installe aujourd'hui ne sait même pas à quoi il doit s'attendre en 2022 ! Les producteurs ont besoin de comprendre quel avenir les attend afin de mettre en place des stratégies pour survivre et s'adapter* ». Ainsi, la FWA revendique un maintien du système en place en préservant les paiements de base à l'hectare tels qu'ils sont aujourd'hui ainsi que le budget PAC dans son ensemble.

Si la PAC représente le principal poste budgétaire de l'Union européenne (38% des dépenses pour la période 2014-2020¹⁴), il ne cesse de décroître et risque d'autant plus de diminuer en 2021 avec le Brexit et la nécessité de dégager des fonds pour gérer la crise du COVID-19, accueillir les flux migratoires ou encore déployer le Green Deal. Pour autant, quel sens y a-t-il à maintenir un budget PAC coûte que coûte si l'argent ne sert pas le but poursuivi ? Les arguments d'Isabelle Jaumotte ne me convainquent pas vraiment. Ce faisant, la FWA ne défend-elle pas tout simplement l'intérêt *court terme* de ses producteurs membres, comprenant de nombreux producteurs propriétaires de plusieurs centaines d'hectares dépendants des aides PAC et coincés ainsi dans les engrenages du système d'une agriculture industrielle dans laquelle on les a poussés ?

Des paiements de base à l'hectare transformés en paiements à l'actif ?

Natagora, de son côté, revendique la suppression à long terme des paiements de base à l'hectare au bénéfice d'un soutien accru des pratiques écologiques. Mais, concrètement, que deviendront alors ces paiements de base ? Et comment assurer une rémunération digne aux producteurs ? Emmanuelle Beguin de Natagora m'explique qu'ils ont scindé leurs recommandations entre recommandations à court terme et à long terme. « *Pour la PAC 2021, Natagora demande à la Wallonie de diminuer les paiements de base à l'hectare proportionnellement à la diminution attendue du budget global de la PAC afin de laisser un maximum de place aux éco-régimes* ». Ceux-ci constituent un système de financement en soutien aux pratiques écologiques. Il s'agit de la grande innovation en matière écologique proposée par la CE. Sur le

long terme, la proposition de Natagora est de « *supprimer les paiements de base à l'hectare pour les remplacer par des paiements en fonction du nombre d'actifs agricoles* ». L'objectif est de « *soutenir un revenu minimal équitable et de promouvoir l'emploi, au sein d'une politique cohérente en faveur des pratiques écologiques* ».

En effet, bien que peu de chiffres le démontrent encore, les pratiques agroécologiques respectueuses de l'environnement sont souvent bien plus intensives en main-d'œuvre que les pratiques industrielles. La proposition de Natagora me paraît ainsi cohérente avec son ambition, protéger la nature tout en respectant l'humain. Cela ne veut toutefois pas dire que cette proposition est exempte de revers. Comme le souligne Astrid Ayrat de la FUGEA, un syndicat agricole wallon qui soutient davantage les pratiques agroécologiques que la FWA, « *il n'est pas certain que des paiements de base à l'actif permettraient de rémunérer les producteurs de manière équitable* ». « *Par exemple, un maraîcher seul sur moins d'un hectare, avec peu d'investissements, recevrait le même montant qu'un producteur seul d'une petite ferme laitière qui aurait dû investir notamment dans une salle de traite et des étables* ». La FUGEA considère également que des paiements de base à l'actif seraient difficiles à contrôler. Ce syndicat propose plutôt de maintenir, du moins à court terme, des paiements de base à l'hectare mais d'imposer en même temps une série d'autres mesures limitant leurs impacts négatifs, comme un plafonnement de ces aides.

Quelles voies donc pour repenser la PAC comme une politique d'intérêt général ?

À la lecture des positions de Natagora et de la FWA (et même de la FUGEA, bien que j'ai moins explicité ce cas), une première évidence s'impose. Les constats et la vision à long terme sont mieux partagés que les moyens à mettre en œuvre à court terme. Contrairement à ce que certains communiqués de presse pourraient laisser croire, ces institutions sont en phase sur le constat suivant : les paiements de base à l'hectare, tels que mis en œuvre actuellement, ne garantissent pas un revenu décent et stable aux producteurs. Tant pour Natagora que pour la FWA, il serait légitime d'avoir des paiements de base en fonction du nombre d'actifs agricoles. Mais pour la FWA, ce n'est pas quelque chose à défendre, car la CE ne l'acceptera pas. De surcroît, cela défavoriserait nombreux de leurs producteurs membres engagés dans une agriculture industrielle intensive en capital et pauvre en main-d'œuvre. Pour coconstruire une PAC, politique d'intérêt général, il faudrait donc commencer par éviter les débats de principe et partir des constats, me confirment Monica Schuster du WWF et Julie Van Damme d'Inter-Environnement Wallonie (IEW), qui travaillent activement à la coconstruction d'une politique d'intérêt général.

Ceci me mène directement à une seconde évidence : il est nécessaire de penser la PAC à court, moyen et long termes. Selon Julie Van Damme et Monica Schuster, un phasage est nécessaire pour ouvrir le débat. Celui-ci permettrait notamment de se mettre d'accord, d'une part, sur une vision commune, un avenir souhaitable et durable pour tous et, d'autre part, sur des outils implémentables à court terme qui viseraient à éviter que des producteurs ne se retrouvent au pied du mur. Natagora l'a bien compris et distingue en toute transparence ses revendications court et long termes¹⁵. La FWA a une position plus ambiguë : ses prises de position publiques sont muettes quant à l'avenir des paiements de base à long terme. Pourtant, comme me l'a très justement partagé Isabelle Jaumotte, « *anticiper l'avenir pour ne pas opérer de changement radical tous les 7 ans est nécessaire pour les producteurs* ». Bien que, aujourd'hui, il n'y ait aucun débat sur l'avenir à long terme de la PAC, il serait difficile pour la FWA de nier l'importance d'un tel débat. Il est grand temps que les réunions hebdomadaires entamées par les cabinets des ministres wallons de l'Environnement et de l'Agriculture pour repenser la PAC 2021 se prolongent avec un débat de fond pour déjà penser la PAC 2028 !

Si Natagora semble, dans ses revendications, davantage soutenir une PAC en tant que politique d'intérêt général, c'est sans doute parce qu'elle fait partie de différents mouvements (dont SAW-B fait également partie pour certains d'entre eux) qui tentent aujourd'hui de s'inscrire dans une logique de coconstruction et de réelle compréhension du point de vue d'autrui. Natagora est en effet membre d'Agroecology in Action (AiA) ou encore d'IEW, respectivement un mouvement et une association qui rassemblent de nombreuses organisations et ont entamé un réel travail d'intercompréhension. C'est ainsi qu'en pleine crise du COVID-19, AiA a écrit une carte blanche, signée par ses nombreux membres dont SAW-B¹⁶, et réalisé plusieurs actions d'interpellation des ministres Di Rupo, Tellier et Borsus¹⁷, notamment pour proposer d'inscrire la PAC dans le cadre de la déclaration des Nations Unies des droits des paysans. De son côté, IEW a créé en juin 2018 une « *coalition PAC* » regroupant le WWF, Greenpeace, Nature & Progrès, et Natagora avec pour but que le mouvement environnemental se mette d'accord sur une unique ligne directrice à défendre.

D'évidence, on n'évitera pas une PAC complexe et technique. Et, en réalité, la complexité doit même être la bienvenue ! Dans notre monde complexe, les solutions trop simplificatrices font souvent plus de mal que de bien : en attestent ces fameux paiements de base à l'hectare, maintenus par la CE pour des raisons de simplification des contrôles (et, de manière moins avouée, pour soutenir l'agro-industrie favorable à une standardisation et un accroissement des exploitations agricoles), aux multiples impacts pourtant désastreux. En ce XXI^e siècle aux enjeux écologiques et sociaux majeurs, cette complexité doit être le fruit d'une politique cohérente et ambitieuse. Pour coconstruire une telle politique, il est nécessaire de partir des constats et éviter les débats de principes, formuler des recommandations à court, moyen et long termes et penser dès aujourd'hui les enjeux de la PAC 2028. Il faudra également permettre à l'ensemble

des représentants des parties prenantes de prendre place autour de la table des négociations, tels les citoyens-consommateurs, les ouvriers agricoles ou encore les centres de recherche. Enfin, il restera à développer des espaces publics européens pour que la co-construction d'une PAC politique d'intérêt général ne s'arrête pas aux frontières wallonnes... Le chemin est encore long et il est urgent d'y avancer pour la prochaine PAC !

Remerciements : *Merci à toutes les personnes interviewées dans cette analyse pour leur confiance et le temps qu’ils m’ont accordé. Merci également à celles et ceux qui ont relu des versions préalables de cette analyse, Véronique de Herde, Yves Raisiere, Astrid Aryal, Clémence Dumont, Monica Schuster, Julie Van Damme et, bien sûr, mes chers collègues.*

¹ La date d’entrée en vigueur de la prochaine PAC est encore incertaine. Elle a pris du retard notamment dû au Brexit et à la crise du Covid. Aussi, la PAC 2021 est de plus en plus nommée PAC post 2020.

² Voir notamment : France stratégie, 2019, « Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique », <https://www.strategie.gouv.fr/publications/faire-de-politique-agricole-commune-un-levier-de-transition-agroecologique>, consulté en avril 2020.

³ Voir notamment : France stratégie, 2019, « Faire de la politique agricole commune un levier de la transition agroécologique », <https://www.strategie.gouv.fr/publications/faire-de-politique-agricole-commune-un-levier-de-transition-agroecologique>, consulté en avril 2020.

⁴ Une société de gestion peut prendre de multiples formes. Je vise ici les sociétés qui jouent le rôle d’intermédiaires entre des propriétaires terriens et des producteurs. Ces sociétés de gestion louent généralement des terres à l’année à des producteurs qui ne bénéficient alors plus de la sécurité permise par le bail à ferme. Ces sociétés de gestion peuvent avoir un numéro de producteur et ainsi toucher les aides de la PAC au détriment du producteur.

⁵ L’ensemble des organisations concernées est : WWF, UNAB, GREENPEACE, IEW, FWA, Nature & Progrès, FUGEA, MIG, NATAGORA, FJA, BAUERBUND

⁶ Les syndicats agricoles représentent les producteurs gérants d’exploitation. La main-d’œuvre agricole, au statut de saisonniers, ouvriers ou autres statuts encore, n’est pas représentée par ces syndicats. Aucune association ne les représente dans le processus de négociation.

⁷ Poinssot Amélie et Reports Lighthouse, 2020, « Exploitation de la main-d’œuvre immigrée : un système cautionné par la PAC », in Médiapart, <https://www.mediapart.fr/journal/international/170720/exploitation-de-la-main-d-oeuvre-immigree-un-systeme-cautionne-par-la-pac>, consulté en juillet 2020.

⁸ Accusée de concurrence déloyale par les pays tiers, l’Union européenne est forcée de repenser la PAC en 1992. Les prix qui étaient garantis aux producteurs diminuent alors fortement. En compensation, les producteurs reçoivent une aide fonction de leur surface agricole.

⁹ Les paiements de base sont versés pour tous les hectares admissibles de surface agricole utile.

¹⁰ Natagora, 2020, « 3600 scientifiques interpellent la politique agricole européenne », <https://mailchi.mp/natagora/lettre-ouverte-scientifiques-pac-listing-ep>, consulté en avril 2020.

¹¹ FWA, 2019, « Rapport annuel 2019 », https://www.fwa.be/sites/fwa.be/files/2020-02/24_2020_Rapport%20Annuel%20FWA%20_Memepage%20BD.pdf, consulté en avril 2020.

¹² van der Ploeg, Jan Douwe, Flaminia Ventura, et Pierluigi Milone, 2016, « Research for agri committee – structural change in EU farming : how can the CAP support a 21st century european model of agriculture ? » European Parliament

¹³ Statbel, 2018, « Chiffres clés de l’agriculture. L’agriculture belge en chiffres » https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_Kerncijfers%20landbouw_2018_Web.pdf, consulté en juillet 2020.

¹⁴ Parlement européen, 2020, « Le financement de la PAC », <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/106/le-financement-de-la-pac>, consulté en mai 2020.

¹⁵ Natagora, 2020, « Position sur la PAC 2021-2027 », <https://www.natagora.be/position-sur-la-pac-2021-2027>, consulté en juillet 2020.

¹⁶ Agroecology in Action, 2020, « Carte blanche : ‘Le Covid-19 montre l’urgence de relocaliser dès maintenant les systèmes alimentaires ‘ », <http://www.agroecologyinaction.be/spip.php?article39>, consulté en mai 2020.

¹⁷ Agroecology in Action, 2020, « #Jesoutienslespaysannes : le suivi politique », <http://www.agroecologyinaction.be/spip.php?article40>, consulté en juillet 2020.

Avec le soutien de

SAW-B



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouvement pour une alternative sociale et économique !

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

Rédaction : Antoinette Dumont

Relecture : Hugues De Bolster, Mathieu Vanwelde et Quentin Mortier

Illustration : Pierre Lecrenier (2020)

